

Règlement jeu-concours « Calendrier de l'Avent Terres de Corrèze »

**Article 1 : Âge minimum de participation**

Ce jeu est ouvert aux participants âgés de 18 ans et plus.

**Article 2 : Principe du jeu, modalités de participation et de gain**

Le jeu est accessible à partir de la page Facebook @terresdecorreze. Il est valable du 1<sup>er</sup> décembre au 24 décembre 2024.

Modalités :

- Tous les jours une question, énigme ou un indice photo sera affiché sur la page Facebook de l'office de tourisme,
- L'ensemble du jeu est orienté sur des questions, énigmes, photos de notre territoire,
- La publication journalière paraîtra entre 7h et 10h, les participants pourront formuler leurs réponses jusqu'à minuit,
- Le gagnant du jour sera tiré au sort parmi les bonnes réponses à la question, à l'énigme ou l'indice photo,
- Un seul gagnant par jour,
- Le lot du jour aura été déterminé en amont du jeu et au hasard,
- Seul l'organisateur peut juger si la réponse fournie est correcte,
- Si le jour J il n'y a pas de bonne réponse, le gagnant sera tiré au sort parmi les participants,
- Une seule et même personne gagnante ne peut acquérir qu'un seul lot sur toute la durée du jeu.

Pour jouer :

- Répondre à la publication du jour entre 7h et minuit.

**Article 3 : Dotations**

Sont mis en jeu dans le cadre du jeu :

- 24 lots de valeur différente,
- 1 seul lot peut être composé de plusieurs cadeaux,
- Les lots sont positionnés en début du jeu au hasard par date,
- La liste complète des lots sera diffusée sur le site internet de l'Office de tourisme [www.terresdecorreze.com](http://www.terresdecorreze.com), elle ne sera pas communiquée dans l'ordre de remise des lots.

**Article 4 : Obtention des dotations**

Les gagnants seront informés de leur gain par message privé sur Facebook et devront confirmer l'acceptation de ce gain en donnant nom et prénom.

En cas de non acceptation par le premier gagnant, aucun autre lot ne lui sera proposé et le lot refusé sera remis en jeu.



La remise des lots se fera sur prise de rendez-vous. Le gagnant devra présenter le message annonçant son tirage au sort reçu sur Facebook, et être muni d'une pièce d'identité.

Si les participants ne peuvent pas se déplacer, les petits lots pouvant rentrer dans une enveloppe pourront être envoyés par la poste. L'Office de tourisme ne pourra être tenu responsable si le courrier n'arrive pas à destination ou s'il manque des éléments à l'intérieur. L'Office de tourisme ne pourra pas fournir ce qui manque.

Les lots plus volumineux seront à retirer à l'Office de tourisme, sur rendez-vous.

**[Les gagnants ont jusqu'au 28 février 2025 pour retirer leur lot. Au-delà de cette date aucun lot ne pourra être réclamé.](#)**

#### **Article 5 : règlement**

Le règlement du jeu-concours est disponible sur notre site internet [www.terresdecorrèze.com](http://www.terresdecorrèze.com)

#### **Article 6 : Organisateur**

Office de tourisme Terres de Corrèze  
10 place de la libération 19140 Uzerche  
Tél : 05 55 73 15 71  
[accueil@terresdecorrèze.com](mailto:accueil@terresdecorrèze.com)